

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2016


Numéro de version 2

Révision: 29.06.2016


RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
 - Nom du produit: **Spray céramique**
 - 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
 - Emploi de la substance / de la préparation
 - 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - Producteur/fournisseur:
 - Service chargé des renseignements:
 - 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
- Pas d'autres informations importantes disponibles.
Agents de séparation
Alexander BINZEL
Schweißtechnik GmbH & Co.KG
Postfach 10 01 53 / D-35331 Giessen
Tel.: +49 (0) 6408 / 59-0
Fax: +49 (0) 6408 / 59-191
Mail: technischdokumentation@binzel-abicor.com
technical documentation
Research and Development
Giftinformationszentrum der Länder Rheinland-Pfalz und Hessen
Langenbeckstraße 1; Gebäude 601; 55131 Mainz
Tel. Nr.: +49 (0)6131 / 19 24 0
Universitätsmedizin der Johannes Gutenberg-Universität Mainz
ORFILA +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 - 2.2 Éléments d'étiquetage
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 - Pictogrammes de danger
 - Mention d'avertissement
 - Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
 - Mentions de danger
 - Conseils de prudence
 - Indications complémentaires:
 - 2.3 Autres dangers
 - Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT:
 - vPvB:
- Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- 

GHS02



GHS07
- Danger
- acétone
H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.
- Non applicable.
Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description:

- Composants dangereux:

CAS: 67-64-1	acétone	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	50-100%
EINECS: 200-662-2			
CAS: 78-93-3	butanone	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	12,5-25%
EINECS: 201-159-0			

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2016

Numéro de version 2

Révision: 29.06.2016

Nom du produit: **Spray céramique**

- **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Ne pas laisser les sujets sans surveillance.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

- **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Protéger l'oeil intact.

- **Après ingestion:**

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

Poudre ABC

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Mousse résistant à l'alcool

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

- **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2016

Numéro de version 2

Révision: 29.06.2016

Nom du produit: Spray céramique

(suite de la page 2)

- Indications concernant le stockage commun:

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

- Autres indications sur les conditions de stockage:

Ne pas stocker avec les aliments.

- Classe de stockage:

 Protéger contre le gel.
 Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

 2 B
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
67-64-1 acétone

VME	Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm
	Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm

78-93-3 butanone

VME	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm
	Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm

 risque de pénétration percutanée

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Protection respiratoire:

 N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
 Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- Protection des mains:


Gants de protection

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

 Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

Gants en caoutchouc synthétique

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

 Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 2
- Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps:

 Vêtements de travail protecteurs
 Vêtement de protection étanche

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2016

Numéro de version 2

Révision: 29.06.2016

 Nom du produit: **Spray céramique**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Aspect:

Forme:	Aérosol
Couleur:	Blanc
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

- valeur du pH: Non déterminé.

- Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

- Point d'éclair Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

- Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

- Température d'inflammation: 365 °C

- Température de décomposition: Non déterminé.

- Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion: Non déterminé.

- Limites d'explosion:

Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	13,0 Vol %

- Densité à 20 °C: 0,73 g/cm³

- Densité relative Non déterminé.

- Densité de vapeur. Non déterminé.

- Vitesse d'évaporation Non applicable.

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

- Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

- Viscosité:

Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.2 Stabilité chimique

- Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

- 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

67-64-1 acétone

Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	76 mg/l (rat)

78-93-3 butanone

Oral	LD50	3300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	40 mg/l (souris) 34,5 mg/l (rat)

- Effet primaire d'irritation:

- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2016

Numéro de version 2

Révision: 29.06.2016

Nom du produit: Spray céramique

(suite de la page 4)

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
 - Mutagénicité sur les cellules germinales
 - Cancérogénicité
 - Toxicité pour la reproduction
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
 - Danger par aspiration
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

67-64-1 acétone

IC50	20,000 mg/l (lapin)
LC50/96 h	7500 mg/l (Leuciscus idus (Aland))
	5540 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))
EC50	> 100 mg/l (daphnia)
LC 50	20,000 mg/l (lapin)
LC50	12600 mg/l (daphnia)
NOEC	1700 mg/l (Pseudomonas putida)
NOEC	4740 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

78-93-3 butanone


LC50/96 h	>3000 mg/l (fish)
EC50	1382 mg/l (daphnia)

- 12.2 Persistance et dégradabilité
 - 12.3 Potentiel de bioaccumulation
 - 12.4 Mobilité dans le sol
 - Autres indications écologiques:
 - Indications générales:
 - 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
 - PBT:
 - vPvB:
 - 12.6 Autres effets néfastes
- Pas d'autres informations importantes disponibles.
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
 Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Non applicable.
 Non applicable.
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
 - Recommandation:
 - Emballages non nettoyés:
 - Recommandation:
- Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
 Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
 - ADR, IMDG, IATA
 - 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
 - ADR
 - IMDG
 - IATA
 - 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
 - ADR
 - Classe
- UN1950
 1950 AÉROSOLS
 AEROSOLS
 AEROSOLS, inflammable

 2 5F Gaz.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31


Date d'impression : 29.06.2016

Numéro de version 2

Révision: 29.06.2016

Nom du produit: **Spray céramique**

(suite de la page 5)

- Étiquette	2.1
- IMDG, IATA	
	
- Class	2.1
- Label	2.1
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR, IMDG, IATA	néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
- Indice Kemler:	-
- No EMS:	F-D,S-U
- Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
- Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport:	
- ADR	
- Quantités limitées (LQ)	1L
- Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
- Catégorie de transport	2
- Code de restriction en tunnels	D
- IMDG	
- Limited quantities (LQ)	1L
- Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
- "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
- Catégorie SEVESO
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
- Aucun des composants n'est compris.
P3b AÉROSOLS INFLAMMABLES
- 5.000 t
- 50.000 t
- Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Service établissant la fiche technique: research & development
- Contact: research & development
- Acronymes et abréviations:
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2016

Numéro de version 2

Révision: 29.06.2016

Nom du produit: **Spray céramique**

(suite de la page 6)

LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

- Sources

Internet:
 - www.echa.com
 - www.baua.de
 - www.gestis.itrust.de (IFA: Institute für Occupational Safety and Health of the German Social Accident Insurance)

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR